

Préfecture de Normandie
Monsieur Pierre-André DURAND

Préfet de Région
7, Place de la Madeleine
76 036 ROUEN Cedex

A Hérouville Saint Clair,
Le 14 Octobre 2022

N/Réf : PCo-MV-22-10-002

Objet : Prévisions de coupures d'énergies

Monsieur le Préfet de Région Normandie,

Par la présente, nous souhaitons vous interpeller sur la question des coupures d'énergie et notamment d'électricité qui pourraient être mise en œuvre sur les territoires Normands en lien avec le plan hivernal gouvernemental eu égard la crise de l'énergie que subit notre pays.

L'URIOPSS de Normandie représente aujourd'hui, sur le territoire normand, 137 organisations gestionnaires à but non lucratif des secteurs sanitaires, social et médico-social, soit 50% des établissements et services sociaux et médicaux sociaux à but non lucratif de notre région.

Notre Président de la République, Emmanuel Macron appelle les Français à *"être au rendez-vous de la sobriété"*.
En encourageant la population et les entreprises à faire des efforts pour baisser leur consommation d'énergie, le Gouvernement espère éviter le pire des scénarios pour cet hiver.

Toutefois, nous savons que l'exécutif n'écarter pas la possibilité de coupures d'électricité sur certaines périodes de la journée.

Nous avons bien en tête également que s'il y a un risque de coupure, le gestionnaire RTE communiquera la veille.

Dans ce contexte et au regard des choix que vous aurez à opérer dans un tel scénario, nous souhaitons vous alerter sur la spécificité de certains de établissements et services de notre secteur.

Certains, comme les EHPAD, les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM), les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), peuvent bénéficier d'installations médicales indispensables à la vie des personnes accueillies.

Les installations de détections incendie et les dispositifs qui s'y rattachent, peuvent également amener des difficultés dans le fonctionnement de l'établissement sur des coupures d'énergie longues et répétées.

Par exemple, des établissements pour personnes en situation de handicap où les portes automatiques s'ouvrent lors des coupures électriques dans le cadre de la protection incendie avec l'impossibilité totale de les refermer. Au-delà de la perte de chaleur en hiver et l'inconfort généré pour des personnes fragiles, il y a un risque accru de fugues et de mise en danger.

D'autre part, les publics que nous accueillons peuvent parfois être assujettis à des troubles psychiques et comportementaux, que des coupures d'énergie à répétition pourraient venir amplifier du fait des angoisses que cela peut générer.

Enfin, dans un monde tout numérique, la majeure partie de nos données et notamment les données personnelles des personnes que nous accompagnons sont souvent stockées sur des serveurs internes que des coupures d'électricités à répétition pourraient également venir endommager.

Aussi, nous avons conscience de la difficulté qui peut être la vôtre dans le cadre des plans de coupures que vous aurez à valider, mais nous vous saurions gré de bien vouloir prendre en considération, dans la mesure du possible, les spécificités des missions de service public que nous assumons au même titre que le secteur de la santé.

Nous vous remercions de tout l'intérêt que vous porterez à notre requête et nous restons à votre disposition pour échanger plus avant de la situation si le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet l'expression de mes sentiments distingués.

Pascal CORDIER
Président

